

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
17 12 2024

Date de convocation :
02 12 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Franck DAVID, 1^{er} VICE PRESIDENT

Nombre de
délégués :

En Exercice : 12
Présents : 8
Votants : 8
Excusés : 4

PRESENTS : M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme CALINON Séverine

EXCUSES : M CORDIER Etienne, M BAUD Jean Baptiste, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D32 24 ANIMATION RESSOURCE EN EAU

Dans un contexte de changement climatique et avec une ressource moins disponible, le partage de l'eau devient un enjeu crucial pour l'avenir des activités humaines mais aussi des écosystèmes naturels. Pour éviter les conflits, les méthodologies de concertation entre les acteurs se développent et se perfectionnent. On peut notamment citer l'outil « Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau » (PTGE).

Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est une démarche d'initiative locale qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche,...) dans un objectif de définir un projet global co-construit facilitant la préservation et la gestion de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique

Dans le périmètre du SMDL et plus largement sur la partie Nord Jurassienne du département, les principaux usages de la ressource en eau sont l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole, l'industrie, l'alimentation en eau du canal du Rhône au Rhin. Ces prélèvements sont soit souterrains (dans les nappes d'accompagnement des rivières du Doubs et de la Loue) soit superficiels (prélèvements réalisés directement dans la rivière du Doubs).

Par délibération du 14 février 2022, le Comité Syndical du SMDL s'est ainsi prononcé favorablement pour assurer le portage technique (études préalables nécessaires) et l'animation d'une démarche PTGE (mise en place de l'instance de gouvernance).

Par délibération du 6 février 2024, le Comité Syndical du SMDL s'est prononcé favorablement pour le lancement de cette démarche.

Néanmoins, au cours de l'année 2024 et dans le périmètre d'intervention du SMDL deux études sur la gestion et la préservation de la ressource en eau ont été lancées sur une partie du territoire :

- Une étude portée par le Département de Saône et Loire : étude qui prend en compte l'ensemble de la basse vallée du Doubs depuis Dole jusqu'à la confluence avec la Saône ;
- Une étude portée par l'EPTB Saône et Doubs sur les axes du Doubs et de la Saône.

Au regard de ces éléments et avant de lancer une étude à l'échelle du périmètre d'intervention du SMDL, il semble opportun d'attendre les résultats de ces études et de construire un cahier des charges en adéquation et en cohérence avec celles-ci.

C'est pourquoi, au cours de l'année 2025, il semble opportun d'assurer une animation autour de la préservation de la ressource en eau pour :

- Participer et suivre ces différentes études ;
- Valoriser ces rendus à une échelle plus locale par la mise en place d'une instance de gouvernance ;
- Coordonner ces différentes démarches à l'échelle du périmètre du SMDL ;
- Travailler sur un cahier des charges cohérent et prenant en compte les rendus de ces différentes études.

L'animation autour de la préservation et la gestion de la ressource en eau bénéficie d'un accompagnement financier de l'AE RMC important. Le taux d'aide prévisionnel dans le cadre du 12^{ème} programme est de 50 à 70 %.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la mise en place d'une animation autour de la préservation et la gestion de la ressource en eau ;
- **AUTORISER** la sollicitation des aides publiques, notamment auprès de l'Agence de l'Eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de cette opération.

RENDU EXECUTOIRE
Pour extrait conforme,

A Dole, le 17 DECEMBRE 2024,

Pour Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,
Le 1^{er} Vice-Président

Franck DAVID

